



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1549 I
SÉANCE DU 16 MAI 2023

Crédit de 750 000 francs destiné à l'achat de 10 véhicules électriques pour équiper la future Unité de nettoyage des toilettes publiques du Service logistique et manifestations (PR-1549 I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 58 oui contre 1 non

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 750 000 francs destiné à l'achat de 10 véhicules électriques pour l'Unité de nettoyage des toilettes publiques du Service logistique et manifestations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève à concurrence de 750 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des véhicules concernés par la présente demande de crédit totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Yasmine Menétrey

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini